

Loire
LE DÉPARTEMENT



JANVIER 2026

Annuaire

des habitats inclusifs

Habitat
accompagné,
partagé et inséré
dans la vie locale



Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?	3
Comment fonctionne l'habitat inclusif ?	3
Qu'est-ce que le projet de vie sociale et partagée ?	4
Qu'est-ce que l'Aide à la vie partagée (AVP) ?	4
Présentation des habitats inclusifs conventionnés Aide à la vie partagée	5
Glossaire et lexique	6

Conception : Direction de la Communication en partenariat avec la cellule coordination (Maison Loire Autonomie).

Crédits photos : Hubert Genouilhac (p. 1, 13, 34), Pierre Grasset (p. 2, 31, 33) et Christophe Pouget (p. 24).

L'offre d'hébergement en établissement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ne peut répondre à l'ensemble des besoins, et le maintien à domicile n'est pas toujours possible ou souhaité. Une offre alternative a donc émergé sous la dénomination d'habitat inclusif pour désigner une diversité d'habitats : groupés (logements individuels avec des espaces communs), partagés (colocations), ou éloignés, et qui présentent tous une caractéristique commune : la volonté de vivre ensemble.

À travers son schéma autonomie 2023-2028, le Département prône une approche de diversification de l'offre d'habitat, proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire, plus inclusive et adaptée aux besoins et envies de chacun.



Comment fonctionne l'habitat inclusif ?

L'habitat inclusif est un logement ordinaire où les habitants :

- partagent des locaux communs tout en bénéficiant d'espaces de vie privés,
- participent au projet de vie sociale et partagée qu'ils ont construit ou construisent ensemble,
- vivent à proximité de transports, des commerces et de services diversifiés,
- peuvent solliciter, s'ils le souhaitent, un accompagnement social ou une offre de services sanitaire, sociale ou médico-sociale individualisée pour l'aide et la surveillance en fonction de leurs besoins.

Les habitants peuvent être locataires, co-locataires ou propriétaires. Ils sont généralement peu nombreux (5-15 habitants en moyenne, sans que ce chiffre ne soit restrictif).

Ce lieu de vie peut être indépendant ou intégré à un autre ensemble architectural, ce qui peut favoriser la mixité. Il peut appartenir au parc privé ou au parc social.



Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?

L'habitat inclusif mentionné à l'article L.281-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) est destiné « aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. [...] Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée ».

Il s'agit donc de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitantes et habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

Il n'existe pas de critères requis pour y habiter.

De nombreux acteurs contribuent aux développements de projets. Parmi eux, on retrouve par exemple des associations, fédérations, bailleurs, collectivités territoriales et de potentiels contributeurs au financement comme les caisses de retraites (principales et complémentaires), l'ANAH, l'ANCT, la Banque des Territoires, des fondations, France Active, des clubs d'investisseurs, l'ADEME... et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via l'Aide à la vie partagée.



Qu'est-ce que le projet de vie sociale et partagée ?

Le projet de vie sociale et partagée a pour objectif de :

- favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement des habitants,
- développer la vie collective au sein de l'habitat,
- permettre aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune, pour déployer ou maintenir des liens sociaux, avec le voisinage par exemple.

L'organisme qui organise l'habitat inclusif, nommé porteur du projet partagé, est chargé d'élaborer avec les habitants le projet de vie sociale et partagée. Il doit s'assurer de la participation des habitants à la définition et à la mise en œuvre du projet.

Le projet de vie sociale et partagée peut contenir la mise en place d'activités destinées à l'ensemble des habitants. Il peut s'agir d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif.

Il peut aussi décrire la façon dont les habitants souhaitent vivre ensemble à l'intérieur ou à l'extérieur de leur logement.

Un (ou plusieurs) animateur salarié peut-être présent pour mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée des habitants : choix et mise en place des activités, sorties...

Ce salarié n'a pas la charge de l'accompagnement individuel des habitants ni de la coordination des intervenants sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Il assure en effet un accompagnement collectif des habitants.

Il peut être accompagné de bénévoles, de jeunes en service civique, en fonction des souhaits des habitants.



Qu'est-ce que l'Aide à la vie partagée (AVP) ?

L'AVP est une aide individuelle à destination de personnes âgées (65 ans et plus) ou en situation de handicap qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif répondant aux critères du cahier des charges national.

Cette aide est financée par la CNSA et le Département. Elle permet le financement de leur projet de vie sociale et partagée, et ainsi, les fonctions liées au partage de vie, au vivre ensemble à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat. Le montant de cette aide est calculé en fonction du contenu du projet de vie sociale et partagée que les habitantes et habitants construisent ensemble. Elle est versée au porteur de projet par le Département sur la base d'une convention entre le porteur de projet et le Département.

Le formulaire de demande est à retirer auprès du porteur de l'habitat qui le remettra complété au Département pour instruction du droit à l'AVP.



Présentation des habitats inclusifs conventionnés Aide à la vie partagée

En 2022, le Département a signé une convention de mobilisation de l'Aide à la vie partagée avec 11 porteurs de projets (associations, fédération, bailleurs sociaux...) pour 25 habitats inclusifs :

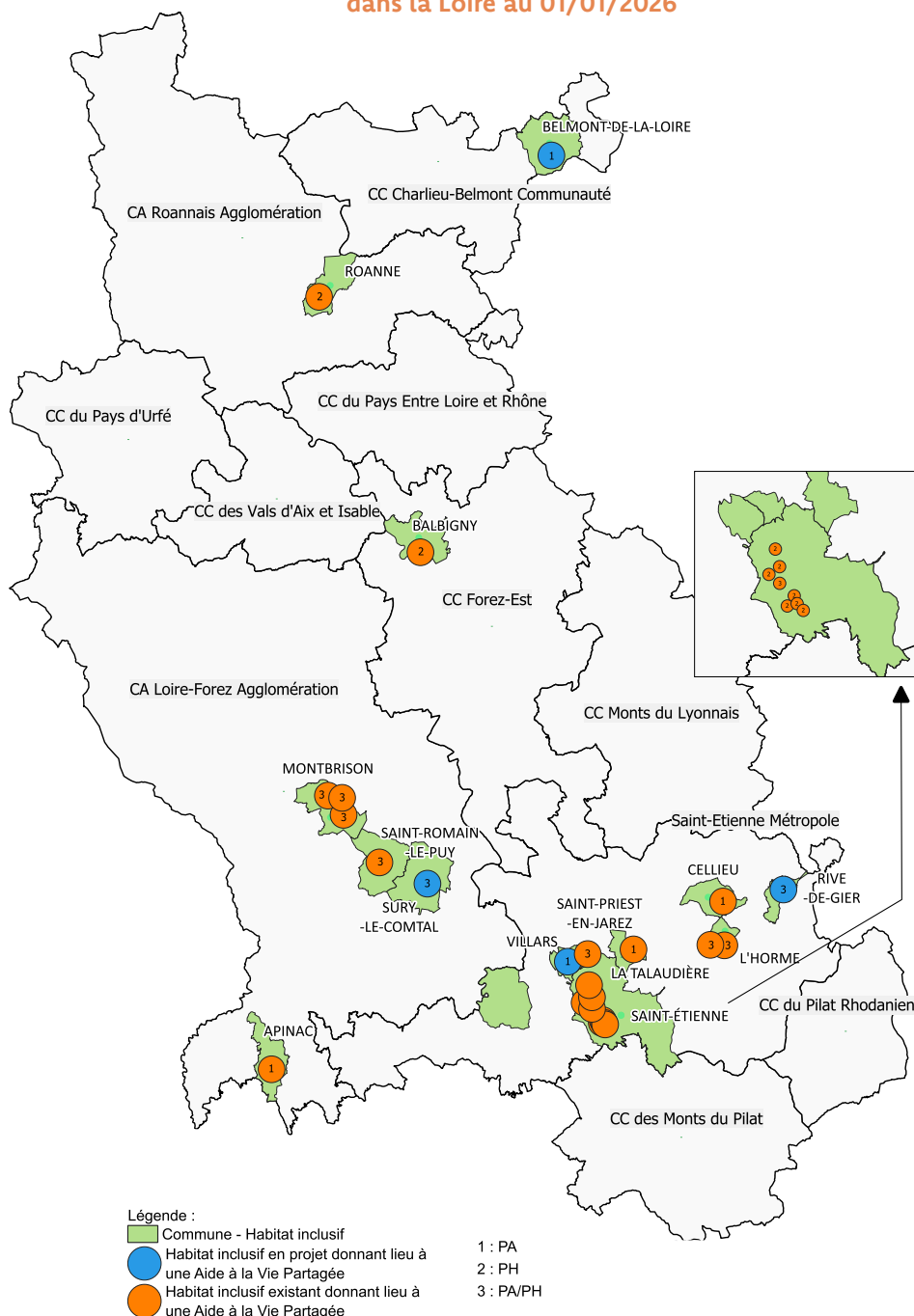
- 7 au bénéfice des personnes âgées,
- 9 au bénéfice des personnes en situation de handicap,
- 9 au bénéfice des deux publics.

En 2025, 24 disposent d'une convention : 20 sont ouverts, 4 sont encore en projet.

Cet annuaire référence l'ensemble des habitats inclusifs et partagés inscrits dans la programmation de l'Aide à la vie partagée de tout le territoire ligérien.

On y retrouve différentes formes d'habitats : les locations, les colocations, les logements regroupés et les logements diffus.

Recensement et localisation de HI dans la Loire au 01/01/2026



HABITAT INCLUSIF

Habitat destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, assorti d'un projet de vie sociale et partagée.



Loire
LE DÉPARTEMENT

Plusieurs habitats ont bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne.



GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adultes Handicapés (prestation financière)

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

AVP : Aide à la Vie Partagée

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale – Structure des communes pour coordonner les actions sociales

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CESU : Chèque Emploi Service universel – Outil de paiement pour des services à la personne

CMI : Carte Mobilité Inclusion (il existe 3 CMI). La CMI stationnement permet de se garer gratuitement. La CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. La CMI invalidité vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante, elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux.

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie – Contribue au financement de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Les EHPA (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées) sont des maisons de retraite non médicalisées.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail : structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé)

ESMS : Établissement ou Service Médico-Social

FAM ou EAM : Foyer d'Accueil Médicalisé ou Établissement d'Accueil Médicalisé ; propose à des adultes gravement handicapés un hébergement et un accompagnement pour réaliser les actes essentiels de la vie courante (se nourrir, s'habiller...)

FDV : Foyer De Vie – Foyer occupationnel

FH : Foyer d'Hébergement

GIR : Groupe Iso-Ressources – Classification pour évaluer le niveau de dépendance des personnes âgées.

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée ; propose à des adultes gravement handicapés un hébergement et un accompagnement pour réaliser les actes essentiels de la vie courante (se nourrir, s'habiller...)

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap (prestation financière)

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées ; s'adresse à l'ensemble des situations de handicap et permettent d'assurer aux personnes l'accès à des prestations de professionnels dont les qualifications sont reconnues et les pratiques conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles en vigueur

PEVA : Pédagogie de la Vie Autonome

PMR : Personne à mobilité réduite

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SAD : Service d'Aide à Domicile

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé ; accompagne des personnes adultes handicapées à la réalisation du projet de vie en favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ; s'adresse à des adultes en situation de handicap, vivant de manière autonome mais ayant besoin de soutien et d'accompagnement dans leur vie quotidienne en milieu ordinaire)

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile ; apporte aux familles conseils et accompagnement. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD)

TDI : Troubles du Développement Intellectuel

TSA : Troubles du Spectre Autistique

LEXIQUE

Aidant

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement donne une définition du proche aidant d'une personne âgée en perte d'autonomie. Il s'agit : du conjoint, du partenaire avec qui la personne âgée en perte d'autonomie a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, d'un parent, d'un allié ou d'une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables comme un voisin ou un ami, qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de manière régulière et à titre non professionnel.

Auto-détermination

Fait de pouvoir décider par soi-même de ce qui est bon pour soi et de prendre ses propres décisions sans être forcé par les autres. Cela signifie avoir le contrôle sur sa vie et ses choix, que ce soit dans les petites choses du quotidien ou dans les grandes décisions importantes. En résumé, l'auto-détermination, c'est être maître de sa propre vie.

Intermédiation locative

Dispositif qui facilite l'accès au logement pour les ménages en difficulté en impliquant un tiers social, tel qu'une association ou un organisme agréé par l'État, entre le propriétaire (bailleur) et le locataire. Ce tiers social joue un rôle d'intermédiaire pour sécuriser les loyers et simplifier les relations locatives.

MDPH

Lieu unique d'information, d'orientation et de reconnaissance des droits des personnes handicapées et leurs familles. Dans chaque MDPH, une équipe pluridisciplinaire d'évaluation est chargée d'évaluer les besoins des personnes handicapées. Elle comprend différents spécialistes. Pour certaines demandes particulières, les personnes âgées peuvent s'adresser à la MDPH.

GIR

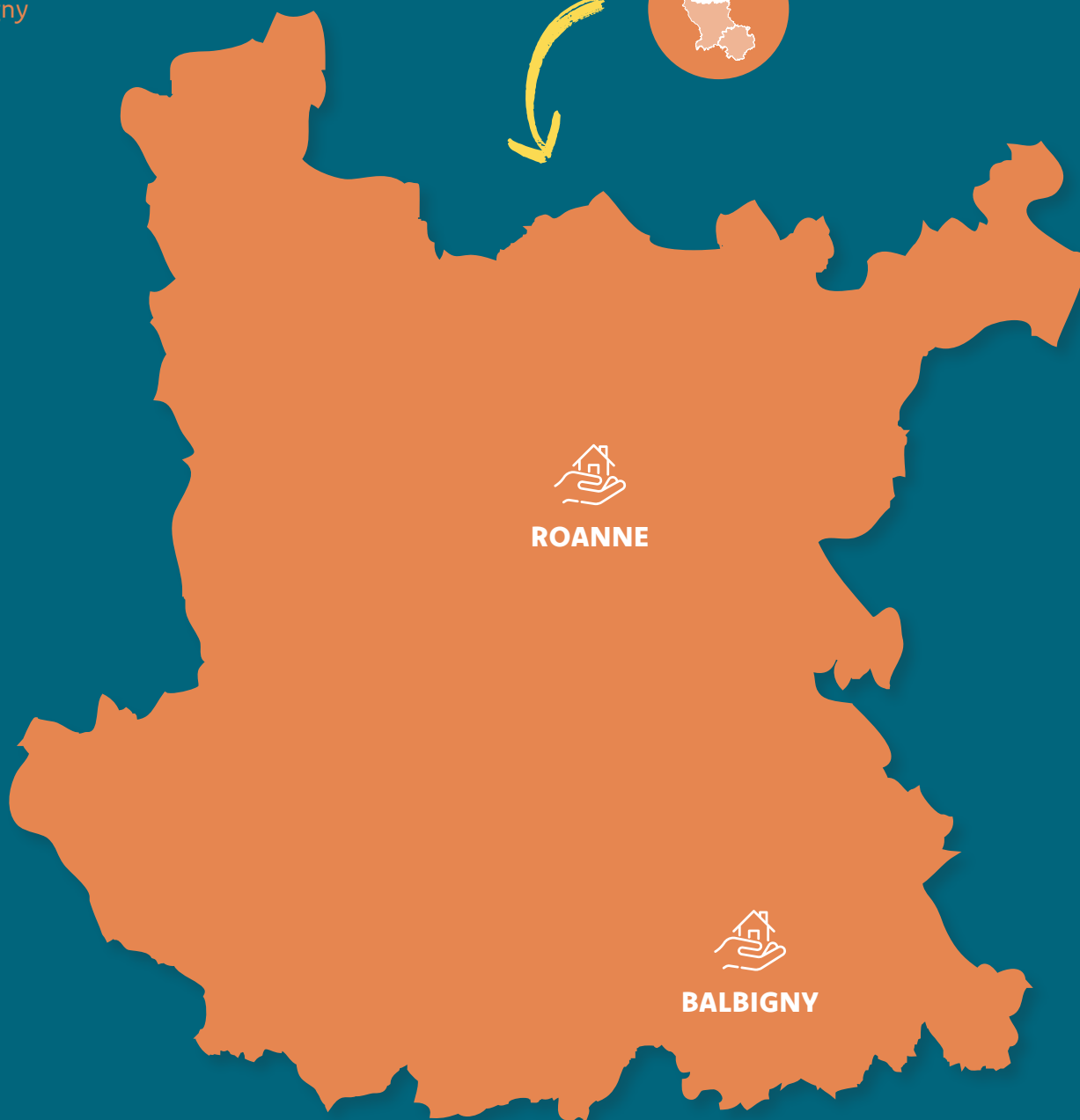
Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes appartenant aux GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

À la croisée des chemins, vers un nouvel envol

 **L'Envol**
Roanne

 **La Croisée**
Balbigny

Loire Nord



La Croisée

Balbigny



Porteur de projet

Association ADHAMA

Bailleur

Logements diffus

Contacts

Cécilia Gardon

07 67 82 02 02

Isabelle Godard

07 87 21 11 30

adhama-hi42@adhama.fr

Adresse

16 rue de la République

42510 Balbigny

Type de logements

Pas de logement imposé,
la seule condition étant de vivre
à proximité de l'espace partagé.

Public cible

Personnes en situation
de handicap

Critères d'entrée

Personnes en situation de handicap et/ou âgées
souhaitant partager le quotidien du collectif
« La Croisée ».

Descriptif et actualités

« La Croisée » est un lieu de partage et de
convivialité permettant aux personnes de se
rencontrer à travers des temps de permanences
et d'activités. Un calendrier d'activité est
édité chaque mois.

Notre charte est basée sur l'entraide auprès des
associations de Balbigny en lien avec la mairie.

Les permanences se déroulent tous les jeudis de
14h à 19h, toute personne peut venir nous rencontrer
et passer du temps avec les membres de La Croisée.

L'Envol

Roanne



Porteur de projet

Fondation OVE

Bailleur

OPHEOR

Contacts

Loïc Chevalier

06 46 27 69 82

loic.chevalier@fondation-ove.fr

Justine Monier

06 23 50 94 66

justine.monier@fondation-ove.fr

Adresse

30 rue Alexandre Raffin

42300 Roanne

Type de logements

Location d'appartement regroupés
Type 2 avec salle commune
et cour intérieure partagées.

Public cible

Personnes en situation
de handicap

Critères d'entrée

- Avoir plus de 20 ans. Réaliser une demande de logement social et avoir un numéro unique en cours de validité.
- Avoir un dossier MDPH (reconnaissance du handicap).
- Avoir un revenu mensuel.
- Adhérer au collectif de la Résidence L'Envol.

Descriptif et actualités

Vivre en logement autonome et prévenir la solitude. Habiter dans un lieu sécurisé, au cœur de la ville de Roanne. Proposition d'activités conviviales et implication dans la vie du collectif.

Esprit solidaire, cultiver la bienveillance, agir en tant que citoyen et développer la pair-aidance.

Ici, on fait le choix d'habiter autrement...



Loire Centre



 **Maison Thézou**
Apinac

 **La Fourmille**
Montbrison

 **Maison Robert Laurent**
Montbrison

 **L'Atelier Gégé**
Montbrison

 **Les Jardins de Romane**
Saint-Romain-le-Puy

 **Habitat partagé**
Sury-le-Comtal


MONTBRISON

 **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**


SURY-LE-COMTAL

 **APINAC**

Habitat partagé

Sury-le-Comtal



Porteur de projet

Association EURECAH

Bailleur

Bâtir et Loger

Contacts

Julie Jourjon et Yoann Bruyère
Co-directeurs de l'association
EURECAH
04 77 31 72 71
direction@eurecah.org

Adresse

Rue du 11 Novembre
42450 Sury-le-Comtal

Type de logements

27 logements autonomes T2 et T3 pour seniors, familles, publics en difficultés et 1 colocation de 5 personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme et/ou troubles du développement intellectuel.

Public cible

Personnes âgées ou personnes en situation de handicap

Critères d'entrée

- Pour la colocation : personne en situation de handicap présentant des difficultés d'exécution des gestes de la vie quotidienne.
- Pour les logements autonomes : personnes âgées de plus de 65 ans.

Le dossier de demande de logement est à solliciter auprès de l'association EURECAH pour la colocation et auprès du bailleur social pour les logements autonomes.

Des réunions d'information sont régulièrement menées.

Descriptif et actualités

L'habitat partagé ouvrira ses portes fin 2026. Au sein de la colocation, une équipe éducative sera présente 24h/24 et 7j/7 afin de sécuriser et impulser le quotidien, financée notamment par la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) des colocataires. Un animateur d'Aide à la vie partagée sera présent afin d'organiser des activités, animations, sorties en extérieur...

Présence de locaux médicaux et paramédicaux au rez-de-chaussée de l'habitat partagé (médecins, infirmiers...).

L'habitat est situé à proximité des commerces et transports en commun.

Cet habitat a bénéficié d'un financement de l'Union européenne (France Relance) dans le cadre de sa réhabilitation.

Maison Thézou

Apinac



Porteur de projet

Association « Maison partagée seniors Apinac »

Bailleur

Association « Maison partagée seniors »

Contacts

09 83 71 41 40

maisonpartageeapinac@gmail.com

Adresse

211 route de Saint-Maurice
42550 Apinac

Type de logements

Colocation de 8 chambres individuelles avec salle de bain et wc privés.

Des espaces communs partagés : cuisine ouverte sur la salle à manger, 2 salons, parc et potager.

Public cible

Personnes âgées de plus de 65 ans

Critères d'entrée

Cet habitat s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans sans troubles cognitifs majeurs à l'entrée, qui ont envie de vieillir en proximité avec d'autres et de poursuivre une vie sociale dans une ambiance solidaire et conviviale.

L'accueil se fait après un entretien avec la personne âgée intéressée, accompagnée si besoin par un proche, et un membre du Conseil collégial de l'association et l'animatrice - coordinatrice salariée de la maison.

Descriptif et actualités

Depuis le 1^{er} juillet 2025, la Maison Thézou offre une présence bienveillante 7 jours/7. Une équipe de salariés et de retraitées issues du médico-social (psychologue, aide-soignante, cadres de santé) facilite le vivre ensemble, veille au bien-être, coordonne la vie de la maison et encourage la participation de chacun.

Habiter la Maison Thézou, c'est :

- « Comme à la maison » : cuisiner, jardiner, accueillir sa famille et ses amis, garder ses activités.
- Partager ses passions, ses savoirs faire, ses talents.
- Vivre ensemble dans un esprit d'entraide, de solidarité et de convivialité.
- Se sentir chez soi dans des espaces adaptés à la perte d'autonomie.
- Avoir la possibilité d'être accompagné aux démarches administratives et lors de ses rendez-vous.
- Rassurer ses proches.
- Bénéficier de tarifs raisonnables calculés au plus juste par l'association sans recherche de lucrativité.

Cet habitat a bénéficié d'un financement de l'Union européenne (France relance) dans le cadre de sa réhabilitation.

La Fourmille

Montbrison



Porteur de projet

Association Habitat et Humanisme Loire

Bailleur

Habitat et Humanisme Loire

Contacts

Pauline Desharbes
06 64 83 25 17
p.desharbes@habitat-humanisme.org
loire@habitat-humanisme.org

Adresse

39 rue du Faubourg de la Croix
42600 Montbrison

Type de logements

12 appartements en sous-location, du T1 au T3, pour des montants de loyers modérés. La maison a aussi des espaces collectifs tels qu'une salle de vie commune, une buanderie, et également un espace extérieur avec terrasse, pergola et potager.

Public cible

Personnes âgées ou personnes en situation de handicap

Critères d'entrée

Les dossiers de candidatures sont adressés à Habitat et Humanisme par les partenaires sociaux du territoire. Dans un premier temps, une visite de la maison est organisée avec le bénévole référent.

Dans un second temps, un entretien avec le travailleur social référent est réalisé, au cours duquel le candidat exprime ses attentes, ses centres d'intérêt et son adhésion au projet.

Les candidatures sont ensuite examinées en commission d'attribution interne. Une mixité des profils sera recherchée en fonction des parcours individuels des personnes et de l'équilibre du collectif.

Descriptif et actualités

La Maison intergénérationnelle est un lieu de vie où chacun dispose de son appartement et bénéficie des lieux collectifs, tels que la salle de vie commune : une salle de vie commune, une terrasse avec ses bacs de jardinage.

Afin de mettre en œuvre le projet social, nos bénévoles, en lien avec les salariés, veillent à promouvoir la solidarité entre habitants et à valoriser leurs savoir-faire. La maison intergénérationnelle, ouverte sur son quartier, travaille en lien avec un réseau partenarial local : le centre social, les associations caritatives, les structures culturelles, les services sociaux et municipaux...

Une coordinatrice de l'animation et de l'intervention sociale intervient sur place pour mettre en œuvre un projet de vie collective et un accompagnement social individuel si besoin.

L'Atelier Gégé

Montbrison



Porteur de projet

Association ADMR Lézienoux

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Anne Lafond

Chargée de développement

Accueil Fédération ADMR

de la Loire

04 77 36 16 99

info.fede42@fede42.admr.org

Adresse

L'Atelier - 3 place des Jouets Gégé

42600 Montbrison

Type de logements

30 locations T2 et T3

Salle d'animation

en rez-de-chaussée

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

Seniors de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap voulant participer au projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif.

Conditions d'éligibilité au logement social.

Descriptif et actualités

L'habitat inclusif L'Atelier - site Gégé, ouvert depuis janvier 2025, est situé dans le village de Moingt, à proximité de Montbrison, ville disposant de toutes les commodités.

Le site est une ancienne friche industrielle (usine de jouets Gégé, fermée depuis 40 ans environ).

Le bâtiment principal, l'Atelier a été entièrement réhabilité. Les logements proposés sont adaptés au

public (douche à l'italienne, porte d'entrée du bâtiment automatique...). Ce site bénéficie d'un cadre pensé pour favoriser la mixité sociale (familles, jeunes, seniors) avec des logements dans le parc social et des logements en accession à la propriété. De plus, des emplacements de commerces et services divers ont été prévus (place du marché avec halle, cabinet médical...). La proximité de l'école et des associations est propice aux rencontres intergénérationnelles dans le quartier.

Enfin, face à cet habitat, un parc municipal offre un lieu de détente verdoyant accessible à tous.

Maison Robert Laurent

Montbrison



Porteur de projet

Association EURECAH

Bailleur

Bâtir et Loger

Contacts

Julie Jourjon et Yoann Bruyère
Co-directeurs de l'association
EURECAH
04 77 31 72 71
direction@eurecah.org

Adresse

Quartier Les Puelles
42600 Montbrison

Type de logements

28 logements T2 à T4 pour
personnes âgées, familles et
colocation pour 5 personnes avec
Troubles du Spectre de l'Autisme
et/ou Trouble du Développement
Intellectuel.

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

- Pour la colocation : personne en situation de handicap présentant des difficultés majeures d'exécution des gestes de la vie quotidienne.
- Pour les logements autonomes : personnes âgées de plus de 65 ans.

Le dossier de demande de logement est à solliciter auprès de l'association EURECAH pour la colocation et auprès du bailleur social pour les logements autonomes. Des réunions d'information sont régulièrement menées.

Descriptif et actualités

L'habitat partagé est ouvert depuis août 2025.

Au sein de la colocation, une équipe éducative est présente 24h/24 et 7j/7 afin de sécuriser et impulser le quotidien, financée notamment par la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) des colocataires. Un animateur d'Aide à la vie partagée (AVP) est présent afin d'organiser des activités, animations, sorties en extérieur...

L'habitat partagé est situé à proximité des commerces et transports en commun.

Les Jardins de Romane

Saint-Romain-le-Puy



Porteur de projet

Association ADMR Les 3 Rives

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Hélène Papadopoulos
Chargée de développement
Accueil Fédération
ADMR de la Loire
04 77 36 16 99
info.fede42@fede42.admr.org

Adresse

43 Les Jardins de Romane
Lieu-dit Puy Chassin
42610 Saint-Romain-le-Puy

Type de logements

Logements individuels en location

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

Les logements réservés AVP sont attribués selon les critères ci-dessous :

- Personnes âgées de 65 ans ou plus ou personnes en situation de handicap en début de perte d'autonomie dont l'état de santé est compatible avec le type de prestations proposées.
- Personnes remplissant les conditions pour intégrer un logement à loyer modéré.

Descriptif et actualités

Cet habitat propose une ambiance village à taille humaine favorisant la mixité sociale et générationnelle.

Le Carré des Anciens, géré par l'ADMR, est un espace convivial et chaleureux spécialement dédié à l'accueil et au bien-être des seniors. Indépendant des logements, il constitue un véritable lieu de rencontre pour renforcer le lien social et encourager la convivialité.

En parallèle, le Papote Café, géré par la Compagnie du Canal, est un tiers-lieu dynamique et ouvert à tous. Ce lieu propose des animations conviviales et des événements favorisant le « faire-ensemble ».

Un espace pour tous, une place pour chacun

Loire Sud



 **Le Clos Argalo**
L'Horme

 **Les Brunandières**
Saint-Étienne

 **Habitat inclusif
Thimonnier**
Saint-Étienne

 **Habitat inclusif Nicolas Chaize**
Saint-Étienne

 **Maison PARM Saint-Antoine**
Saint-Étienne

 **Maison PARM Élisée Reclus**
Saint-Étienne

 **La Ferrandine**
Saint-Étienne

 **Le Crézieu**
Saint-Étienne

 **La Villa Les Camélias**
Saint-Étienne

 **Résidence Le Grain d'Orge**
Saint-Priest-en-Jarez

 **Les Terrasses du Pilat**
Cellieu

 **Résidence Danton**
La Talaudière

 **L'Escola**
L'Horme

 **Habitat partagé**
Rive-de-Gier

 **Un autre chez soi**
Villars

Les Terrasses du Pilat

Cellieu



Porteur de projet

Association ADMR Les Collines

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Hélène Papadopoulos
Chargée de développement
Accueil Fédération
ADMR de la Loire
04 77 36 16 99
info.fede42@fede42.admr.org

Adresse

75 chemin de la Picote
42320 Cellieu

Type de logements

9 T2 et 3 T3
Logements individuels en location

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

Tous les logements sont attribués selon les critères ci-dessous :

- Personnes âgées de 65 ans ou plus ou personnes en situation de handicap en début de perte d'autonomie dont l'état de santé est compatible avec le type de prestations proposées.
- Personnes remplissant les conditions pour intégrer un logement à loyer modéré.

Descriptif et actualités

Un habitat à taille humaine comprenant 12 logements adaptés et une salle collective accessible par un cheminement piéton : la salle Marcel Villard.

Un espace convivial et chaleureux, géré par l'ADMR, spécialement dédié à l'accueil et au bien-être des seniors. Indépendant des logements, cet endroit favorise les échanges et la socialisation, en proposant des services collectifs tels que des repas partagés et diverses animations. Il constitue un véritable lieu de rencontre pour renforcer le lien social et encourager la convivialité.

Résidence Danton

La Talaudière



Porteur de projet

Association ADMR
Les Rives de l'Ozon

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Anne Lafond
Chargée de développement
Accueil Fédération ADMR
de la Loire
04 77 36 16 99
info.fede42@fede42.admr.org

Adresse

6 rue Danton
42350 La Talaudière

Type de logements

Location : 10 T2 et 5 T3 + salle
commune en rez-de-chaussée

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

Seniors de plus de 65 ans et personnes en situation de handicap voulant participer au projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif, éligibles au logement social.

Descriptif et actualités

L'habitat inclusif est situé au cœur de la ville de la Talaudière, commune disposant de toutes les commodités (commerces, transports, cabinets médicaux, place du marché, bibliothèque

et ludothèque, mairie, poste...). Le bâtiment principal est une ancienne école réhabilitée. Les logements proposés sont adaptés (douche à l'italienne, WC surélevés, barres de maintien, portes sécurisées...) et rentrent dans la catégorie des logements sociaux.

Le site permet de favoriser la mixité sociale (bâtiment intergénérationnel, écoles et associations proches).

À toute proximité, se trouve un parc municipal accessible à tous, offrant un lieu de détente et de promenade.

Le Clos Argalo

L'Horme



Porteur de projet

Association EURECAH

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Julie Jourjon et Yoann Bruyère
Co-directeurs de
l'association EURECAH
04 77 31 72 71
direction@eurecah.org

Adresse

2 rue Richier
42152 L'Horme

Type de logements

17 logements autonomes types
T2 + 1 colocation de 5 personnes
avec Troubles du Spectre de
l'Autisme et/ou Troubles du
Développement Intellectuel

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

- Pour la colocation : personne en situation de handicap avec un plan d'aides PCH, et présentation d'un dossier de demande de logement complet.
- Pour les logements autonomes : personnes âgées de plus de 65 ans.

Le dossier de demande de logement est à solliciter auprès de l'association EURECAH pour la colocation et auprès du bailleur social pour les logements autonomes. Des réunions d'information sont régulièrement menées.

Descriptif et actualités

Au sein de la colocation, une équipe éducative est présente 24h/24 et 7 j/7 afin de sécuriser et impulser le quotidien, financée notamment par la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) des colocataires.

Une animatrice d'Aide à la vie partagée (AVP) est présente pour l'ensemble des habitants afin d'organiser des activités, animations, sorties en extérieur...

L'habitat partagé est situé à proximité des commerces et transports en commun.

L'Escola

L'Horme



Porteur de projet

Association ADMR Vallée du Gier

Bailleur

Bâtir et Loger

Contacts

Anne Lafond
Chargée de développement
Accueil Fédération ADMR
de la Loire
04 77 36 16 99
info.fede42@fede42.admr.org

Adresse

30 cours Marin
42152 L'Horme

Type de logements

10 logements individuels pour seniors et personnes en situation de handicap (T2 et T3) répartis dans un immeuble de 28 logements avec familles

Public cible

Personnes âgées ou personnes en situation de handicap

Critères d'entrée

Personnes âgées de plus de 65 ans (possibilité plus de 60 ans) ou personne en situation de handicap éligibles au logement social.

Descriptif et actualités

L'Escola est un bâtiment de 28 logements locatifs dans le parc social. Il se situe au cœur de la ville de L'Horme, à proximité immédiate de la mairie, de la médiathèque et des commerces. De plus, les services de proximité indispensables sont présents : services médicaux et services sociaux (assistante sociale, maison de la famille...).

Du fait de la proximité de la ville de Saint-Chamond, tous les services sont à distance raisonnable (hôpital). L'association ADMR, porteuse du projet d'habitat inclusif, est située à proximité de L'Escola, ce qui facilite la communication entre les habitants et le porteur du projet.

Le bâtiment est équipé d'un espace collectif en rez-de-chaussée, comprenant une salle d'animation, un bureau, des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cet espace est dédié aux temps d'animation collectifs hebdomadaires et à diverses actions favorisant le lien social entre habitants de L'Horme.

Des animations favorisant la rencontre des habitants ont été proposées et des temps de partage (repas, action culturelle...) ont été organisés. Par ailleurs, un partenariat s'est naturellement développé avec l'habitat inclusif du Clos Argalo porté par l'association EURECAH. Des liens entre seniors et jeunes en situation de handicap se sont noués.

Habitat partagé

Rive-de-Gier



Porteur de projet

Association EURECAH

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Julie Jourjon et Yoann Bruyère
Co-directeurs de l'association
EURECAH
04 77 31 72 71
direction@eurecah.org

Adresse

21 rue Richarme
42800 Rive-de-Gier

Type de logements

16 logements T2 et T3 pour
personnes âgées, familles
+ colocation pour 5 personnes
avec Troubles du Spectre de
l'Autisme et/ou Trouble du
Développement Intellectuel.

Public cible

Personnes âgées ou personnes
en situation de handicap

Critères d'entrée

- Pour la colocation : personne en situation de handicap présentant des difficultés d'exécution des gestes de la vie quotidienne, et présentation d'un dossier de demande de logement complet.
- Pour les logements autonomes : personnes âgées de plus de 65 ans.

Le dossier de demande de logement est à solliciter auprès de l'association EURECAH pour la colocation et auprès du bailleur social pour les logements autonomes. Des réunions d'information sont régulièrement menées.

Descriptif et actualités

L'habitat partagé ouvre ses portes en mars 2026. Au sein de la colocation, une équipe éducative sera présente 24h/24 et 7j/7 afin de sécuriser et impulser le quotidien, financée notamment par la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) des colocataires. Un animateur d'Aide à la vie partagée (AVP) sera présent afin d'organiser des activités, animations, sorties en extérieur... Présence d'un local associatif et de locaux paramédicaux au rez-de-chaussée de l'habitat partagé. L'habitat est situé à proximité des commerces et transports en commun. Cet habitat a bénéficié d'un financement de l'Union européenne (France Relance) dans le cadre de sa réhabilitation.

Les Brunandières

Saint-Étienne



Porteur de projet

Association EURECAH

Bailleur

SCI MAJEOR

Contacts

Julie Jourjon et Yoann Bruyère
Co-directeurs de l'association
EURECAH
04 77 31 72 71
direction@eurecah.org

Adresse

9 rue des Brunandières
42000 Saint-Étienne

Type de logements

7 T2 pour personnes présentant
des troubles du spectre
de l'autisme (TSA) ou
en situation de handicap

Public cible

Personnes en situation
de handicap

Critères d'entrée

Personnes en situation de handicap présentant des difficultés d'exécution des gestes de la vie quotidienne.

Chaque demande ne sera étudiée par la commission d'attribution des logements que sur présentation d'un dossier de demande de logement complet à solliciter auprès de l'association EURECAH.

Des réunions d'information sont régulièrement menées.

Descriptif et actualités

L'habitat partagé a ouvert ses portes en février 2025. Une animatrice d'Aide à la vie partagée (AVP) est présente en journée afin d'organiser des activités, animations, sorties en extérieur...

Passage d'un Service Autonomie à Domicile (SAD) régulier sur des temps prédéfinis avec les habitants en fonction des besoins, via notamment la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Une astreinte sera mise en place pour la nuit.

À l'extérieur, un espace avec 2 terrasses, un terrain de pétanque et un jardin de plus de 5 000 m² comprenant un espace de maraîchage et des animaux.

L'habitat est situé à proximité des commerces et transports en commun.

La Ferrandine

Saint-Étienne



Porteur de projet

Association Habitat et Humanisme Loire

Bailleur

Habitat et Humanisme Loire

Contacts

Pauline Desharbes
06 64 83 25 17
p.desharbes@habitat-humanisme.org
loire@habitat-humanisme.org

Adresse

56 bis rue Vaillant Couturier
42000 Saint-Étienne

Type de logements

16 appartements en sous location, du T1 au T4, pour des montants de loyer + charges allant de 180€ à 480€. La maison comprend aussi des espaces collectifs tels qu'une salle de vie commune, et un toit terrasse aménagé.

Public cible

Personnes âgées ou personnes en situation de handicap

Critères d'entrée

Les dossiers de candidatures sont adressés à Habitat et Humanisme par les partenaires sociaux du territoire. Dans un premier temps, une visite de la maison est organisée avec le bénévole référent.

Dans un second temps, un entretien avec le travailleur social référent est réalisé, au cours duquel le candidat exprime ses attentes, ses centres d'intérêt et son adhésion au projet.

Les candidatures sont ensuite examinées en commission d'attribution interne. Une mixité des profils sera recherchée en fonction des parcours individuels des personnes et de l'équilibre du collectif.

Descriptif et actualités

La Maison intergénérationnelle est un lieu de vie où chacun (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, familles) dispose de son appartement et bénéficie des lieux collectifs : une salle de vie commune et un toit terrasse aménagé.

Afin de mettre en œuvre le projet social, les bénévoles, en lien avec les salariés, veillent à promouvoir la solidarité entre habitants et à valoriser leurs savoir-faire. La maison intergénérationnelle, ouverte sur son quartier, travaille en lien avec un réseau partenarial local : les associations caritatives, les structures culturelles, les services sociaux et municipaux... Une coordinatrice de l'animation et de l'intervention sociale intervient également sur place. Elle propose un accompagnement du projet de vie collective et un accompagnement social.

La Villa Les Camélias

Saint-Étienne



Porteur de projet

Association IMCP LOIRE

Bailleur

CCAS de Saint-Étienne

Contacts

Amélie Arnoult
coordinatrice habitat inclusif
07 48 85 72 32
amelie.arnoult@aimcp-loire.fr

Adresse

4 rue de la Veüe
42100 Saint-Étienne

Type de logements

Colocation

Public cible

Personnes en situation
de handicap

Critères d'entrée

Chaque habitat géré par l'AIMCP est pensé pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'orientation est donc réalisée par leurs soins.

Descriptif et actualités

Il s'agit d'un projet implanté dans un logement de plain-pied accolé à la résidence autonomie « Les Camélias ». Ce logement est composé d'un espace partagé comportant une cuisine, une salle à manger et un salon équipé de tout le mobilier nécessaire à la vie quotidienne. Les espaces privatifs sont composés de 11 chambres avec salles de bain, réparties autour d'un patio.

Un jardin partagé avec la résidence autonomie voisine complète cet habitat.

Les habitants de La Villa ont un rythme de vie adapté à leurs capacités, ils passent la majeure partie de leur temps ensemble au sein de leur logement. Le projet

de vie sociale et partagée leur permet de redéfinir leur identité au sein du collectif et ce qu'ils souhaitent faire ensemble ou non. Les activités proposées se déroulent souvent en petit groupe et à l'extérieur.

L'espace partagé de l'immeuble « Le Crézieu » situé à proximité est souvent utilisé comme un outil permettant cette ouverture sur l'extérieur pour ces habitants qui s'y rendent régulièrement.

L'Aide à la vie partagée (AVP) permet également de développer la Pédagogie de la Vie Autonome au sein de la Villa. L'enjeu n'est pas de permettre d'accéder à un logement autonome mais principalement de mettre en place des outils permettant à chacun de développer son auto-détermination au quotidien.

Le Crézieu

Saint-Étienne



Porteur de projet

Association IMCP LOIRE

Bailleur

Le Toit Forézien

Contacts

Amélie Arnoult
coordinatrice habitat inclusif
07 48 85 72 32
amelie.arnoult@aimcp-loire.fr

Adresse

22 rue Chomier
42100 Saint-Étienne

Type de logements

Locations avec mise à disposition d'un espace partagé.

Public cible

Personnes âgées ou personnes en situation de handicap

Critères d'entrée

Être sélectionné par la commission d'attribution des logements du Toit Forézien. Chaque habitat géré par l'AIMCP est pensé pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'orientation est donc réalisée par leurs soins.

Descriptif et actualités

Il s'agit d'un immeuble comprenant 20 logements sociaux dont 8 ont été adaptés pour être accessibles à des personnes à mobilité réduite. 2 d'entre eux sont proposés en intermédiation locative pour des apprenants souhaitant s'inscrire dans le dispositif Pédagogie de la Vie Autonome (PéVA) et ainsi bénéficier des apprentissages leur permettant d'accéder par la suite à leur propre logement autonome.

Le point fort de cet habitat est de bénéficier d'un espace partagé par l'ensemble des habitants de l'immeuble et plus largement les locataires du Toit Forézien vivant aux alentours. Il comprend une terrasse de 175 m² et un local de 100 m².

Proposer un projet de vie sociale et partagée au sein de l'immeuble, permet de favoriser le « bien vivre ensemble ». Accueillir tous les habitants au sein de

l'espace partagé permet d'aider les différents locataires à créer du lien entre eux. Cela favorise l'entraide. Ce projet soutient l'inclusion de chaque habitant dans son environnement en permettant de faire changer le regard des autres sur la différence et le handicap. Le projet de vie sociale et partagée s'appuie sur la mise en place d'activités de convivialité, culturelles, sportives, ludiques ou artistiques effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif. Une planification des activités est proposée à partir des envies de chacun. Elles sont destinées à l'ensemble des habitants.

Actuellement, les activités les plus plébiscitées sont les ateliers cuisine, les repas partagés, les activités autour de la musique comme les blind tests ou karaokés ainsi que les après-midi jeux de société.

Maison PARM Élisée Reclus

Saint-Étienne



Critères d'entrée

Les entrées se font après entretien avec la personne handicapée intéressée, sa famille et/ou tuteur, un membre du Conseil d'administration et le responsable de maison. Après cet entretien, il y a plusieurs périodes d'essais : une demi-journée, une journée complète puis une ou plusieurs périodes sur plusieurs jours. À l'issue, la personne et l'association se prononcent sur l'emménagement.

Descriptif et actualités

L'association offre à chaque habitant, au nombre de 15, un cadre de vie ainsi qu'une aide et des activités adaptées à ses besoins. Elle privilégie le partage, le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun. Elle favorise les relations sociales entre habitants, mais aussi les relations des habitants avec leur quartier.

Porteur de projet

Association PARM

Bailleur

Association PARM

Contacts

Association PARM
06 17 68 74 47
asso.parm@gmail.com

Adresse

18 rue Elisée Reclus
42000 Saint-Étienne

Type de logements

L'association propose des logements adaptés à différents niveaux d'autonomie ; du studio à la co-location de 2 à 6 personnes, avec des espaces partagés

Public cible

Personnes en situation de handicap

Maison PARM Saint-Antoine

Saint-Étienne



Critères d'entrée

Les entrées se font après entretien avec la personne handicapée intéressée, sa famille et/ou tuteur, un membre du Conseil d'administration et le responsable de maison. Après cet entretien, il y a plusieurs périodes d'essais : une demi-journée, une journée complète puis une ou plusieurs périodes sur plusieurs jours. À l'issue, la personne et l'association se prononcent sur un éventuel emménagement.

Descriptif et actualités

Ouverte depuis le 1^{er} août 2025, cette maison accueille 14 personnes adultes handicapés dont 7 bénéficiaires de l'AVP. L'association offre un cadre de vie ainsi qu'une aide et des activités adaptées à chaque habitant. Elle privilégie le partage, le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun. Elle favorise les relations sociales entre habitants, mais aussi les relations des habitants avec leur quartier.

Porteur de projet

Association PARM

Bailleur

Association PARM

Contacts

Association PARM
06 59 15 63 54
parm.saintantoine@gmail.com

Adresse

27 rue de la Visitation
42000 Saint-Étienne

Type de logements

L'association propose des logements adaptés à différents niveaux d'autonomie ; du studio à la co-location de 5 et 6 personnes, avec des espaces partagés

Public cible

Personnes en situation de handicap

Habitat inclusif Thimonnier

Saint-Étienne



Porteur de projet

Association IMCP Loire

Bailleur

Le Toit Forézien

Contacts

Amélie Arnoult
coordinatrice habitat inclusif

07 48 85 72 32

amelie.arnoult@aimcp-loire.fr

Adresse

24 rue Thimonnier
42100 Saint-Étienne

Type de logements

Colocation

Public cible

Personnes en situation
de handicap

Critères d'entrée

Chaque habitat géré par l'AIMCP est pensé pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'orientation est donc réalisée par leurs soins.

Descriptif et actualités

Ce projet consiste en une colocation de 8 personnes dans un appartement en inclusion dans un immeuble. Il s'agit de deux logements réunis en un appartement proposant 8 chambres ainsi que des espaces partagés où se trouvent la cuisine, la salle à manger et le salon. Il se situe sur le quartier de Bellevue à Saint-Étienne. Cet habitat se trouve proche des commerces de proximité et ce quartier est particulièrement bien desservi par les transports en commun, ce qui favorise l'autonomie de chacun.

Ce logement s'adresse à un public de personnes en situation de handicap avec des degrés d'autonomie très divers. Certains habitants travaillent en ESAT et d'autres bénéficient d'un accompagnement au sein d'un accueil de jour. Ils se retrouvent le soir après leurs journées respectives. La diversité du public est très riche car elle encourage la pair-aidance.

Le projet de vie sociale et partagée de cet habitat doit permettre à chacun d'apprendre à se positionner au sein du collectif. Les activités réalisées ensemble participent à la création de liens, de solidarité et d'entraide au sein de l'habitat. Les ateliers mis en place tendent à favoriser le « bien vivre ensemble ». L'Aide à la vie partagée (AVP) permet également de développer la Pédagogie de la Vie Autonome auprès des habitants. Les apprentissages proposés doivent permettre à chacun d'accroître son autonomie et ainsi développer son parcours de vie selon ses aspirations.

Habitat inclusif Nicolas Chaize

Saint-Étienne



Porteur de projet

Association IMCP Loire

Bailleur

Alliade Habitat

Contacts

Amélie Arnoult
coordinatrice habitat inclusif
07 48 85 72 32
amelie.arnoult@aimcp-loire.fr

Adresse

2 rue Nicolas Chaize
42100 Saint-Étienne

Type de logements

Colocation

Public cible

Personnes en situation
de handicap

Critères d'entrée

Chaque habitat géré par l'AIMCP est pensé pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'orientation est donc réalisée par leurs soins.

Descriptif et actualités

Cet habitat consiste en deux colocations dans un immeuble (6 et 3 personnes). Chaque appartement comprend espaces privatifs et partagés. Situé sur le quartier de Bellevue à Saint-Étienne, l'immeuble est proche des commerces de proximité, bien desservi par les transports en commun ce qui favorise l'autonomie de chacun.

Il s'adresse plus particulièrement à un profil de jeunes adultes, certains travaillant en ESAT et d'autres bénéficiant d'un accompagnement au sein d'un accueil de jour. Les habitants se retrouvent le soir après leurs journées respectives.

Le projet de vie sociale et partagée de cet habitat doit permettre à chacun d'apprendre à se positionner au sein du collectif. Les activités réalisées ensemble participent à la création de liens, de solidarité et d'entraide au sein de l'habitat. Pour ce jeune public issu le plus souvent du domicile familial, l'enjeu est d'apprendre à vivre au sein d'un groupe et investir son propre logement en tant que tel.

L'Aide à la vie partagée (AVP) permet également de développer la Pédagogie de la Vie Autonome auprès des habitants. Les apprentissages proposés doivent permettre à chacun de développer son autonomie et ainsi développer son parcours de vie selon ses aspirations.

Résidence Le Grain d'Orge

Saint-Priest-en-Jarez



Porteur de projet

ABC Autonomie à domicile

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Bailleur 04 77 42 34 42
Bienveillance et animation
du projet de vie sociale
(ABC Autonomie à Domicile)
04 77 55 07 34

Adresse

3 rue des Jardins
42270 Saint-Priest-en-Jarez

Type de logements

Appartements adaptés en
location avec une salle
d'animation au rez-de-chaussée.

Public cible

Personnes âgées de plus
de 65 ans

Critères d'entrée

Les critères sont ceux du bailleur, liés à l'âge, et aux revenus.

Descriptif et actualités

La résidence « Le Grain d'Orge » est gérée par la bailleur social « Deux fleuves Loire Habitat ». Elle est destinée à un public senior autonome.

La société de services à la personne « ABC Autonomie à domicile » intervient au sein de la résidence pour proposer une tournée bienveillante le matin ainsi que des animations les après-midis.

Un animateur est en charge d'accompagner les habitants à la mise en œuvre d'un projet de vie sociale et partagée.

Un autre chez soi

Villars



Porteur de projet

Association « Un autre chez soi »

Bailleur

Deux Fleuves Loire Habitat

Contacts

Françoise Besson Colombier

07 89 49 49 88

unautrechezsoi21@gmail.com

Adresse

Rue Paul Bert

42390 Villars

Type de logements

Colocation de 8 espaces privés au sein d'un immeuble de 40 logements à loyer modéré

Public cible

Personnes âgées de plus de 65 ans

Critères d'entrée

L'habitat s'adresse à des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée :

- Dont le diagnostic médical est établi.
- Pour lesquelles le maintien à domicile n'est plus souhaité ou possible.
- De 65 ans au moins, en phase modérée, présentant encore certaines capacités de communication et de mobilité (GIR 4 à 2).
- Adhérent ainsi que leurs aidants au projet de vie partagée dans la colocation.

L'entrée dans la colocation sera soumise à l'avis d'une commission experte du CHU de Saint-Étienne. L'implication des aidants proches est souhaitée dans la gouvernance et le fonctionnement quotidien de la colocation (à raison de 1 à 2 demi-journées chacun par semaine).

Descriptif et actualités

Cet habitat est au stade de projet. Il est pensé comme un lieu de vie convivial et à taille humaine, esprit « comme à la maison ». Un projet de vie partagée sera co-construit avec les habitants et les aidants proches. Un accompagnement 24h/24 et 7jrs/7 sera proposé pour assurer la sécurité, le bien-être et la préservation des potentialités de chaque colocataire. Cette organisation compte sur une mixité d'acteurs accompagnant le quotidien de la colocation : aidants, bénévoles et professionnels de l'intervention à domicile.

La coordination des interventions de tous et l'animation du projet de vie collectif seront assurées quotidiennement par un professionnel dédié grâce aux financements de l'Aide à la vie partagée.

Les colocataires pourront continuer de vivre dans un lieu de vie très intimiste, rassurés par la proximité d'un aidant, avec un niveau d'accompagnement important, en mutualisant les frais. Chacun peut bénéficier des aides de droit commun et faire la demande de la prestation Aide à la vie partagée (AVP). Cet habitat bénéficiera d'un financement de l'Union européenne (France Relance) dans le cadre de sa construction.



Vivre ensemble autrement

Dans un habitat inclusif, la vie partagée, c'est bien plus qu'un toit commun : c'est un projet collectif où chaque habitant choisit et crée des activités qui lui ressemblent. Ateliers, sorties, rencontres avec le voisinage... tout est pensé pour favoriser les liens, l'ouverture et la convivialité. Ici, on partage des moments, on tisse des amitiés et on s'ancre dans la vie de sa commune. Parce qu'inclusion rime avec participation, chacun trouve sa place et contribue à faire de ce lieu un véritable espace de vie sociale.



Des projets qui rassemblent, des activités qui rapprochent : bienvenue dans la dynamique des habitats inclusifs ligériens !

L'envol en sortie



Les habitants de l'Escola en balade



La Croisée



La Résidence du Grain d'Orge

La Résidence du Grain d'Orge de Saint-Priest-en-Jarez a participé à un concours artistique mêlant photo, peinture et lien social. Les habitants ont rejoué la scène de la toile : « Déjeuner des canotiers » d'Auguste Renoir par la Résidence le Grain d'Orge.

Chez soi, ensemble

L'Horme et Saint-Étienne

Témoignage de Jacqueline

Habitante de L'Horme

Très heureuse d'être ici, mes filles et mes proches sont rassurés de me savoir dans l'habitat. Depuis mon arrivée, je revis, c'est une autre façon de vivre, renforcée par la présence des jeunes de la colocation ainsi que le personnel éducatif avec lesquelles nous partageons des activités, des sorties et des moments conviviaux.

La présence bienveillante de l'AVP facilite la vie quotidienne et nous permet de participer et d'organiser des activités, des sorties afin de maintenir un lien social et une dynamique de vie. On n'est jamais seul, on passe des bons moments entre nous. Je ne regrette pas d'avoir intégré cet habitat partagé.

Témoignage croisé de Blandine et Margaux

Habitantes de Saint-Étienne

Margaux : *J'habite à l'Habitat Partagé de Saint-Étienne depuis le 20 janvier 2025. Chez moi, je fais plein de choses : je sors, je vais travailler à Un Pas Vers l'Autisme les mardis et jeudis, ça se passe bien. Je fais le ménage toute seule dans mon appartement. Dans les parties communes, c'est partagé entre nous tous et Myriam (AVP). Pour les courses, je suis accompagnée par UPVA. Jonathan (éducateur d'Eurecah) m'aide à préparer les menus et à faire la liste de courses. Pour me détendre, je fais de la balnéo et je vais à la piscine. J'aime bien faire des sorties aussi, comme vendredi dernier au restaurant avec Blandine et Damien (habitants).*

Je fais ma lessive toute seule. Je suis contente de vivre ici. Je vais parfois chez mon père le week-end, et j'ai déjà invité ma famille ici, comme pour la crémaillère. Je vais rarement dans le jardin, mais je ramasse les feuilles devant la maison avec un râteau. Je sors aussi les poubelles. Il faudrait que je pense à ramener des vêtements d'hiver de chez mon père, parce que je m'occupe de mon linge toute seule.

Blandine : *Moi, j'habite ici depuis le 15 janvier 2025. Je fais ma lessive, mon repassage, mon ménage. Parfois, on me booste un peu pour m'y mettre. Je suis aidée par les professionnels quand j'en ai besoin. Je participe aux repas partagés, au karaoké, et je fais du jardinage. Je cuisine chez moi et aussi dans les parties communes. Je travaille deux jours par semaine. Ce que j'aime ici, c'est que je suis chez moi. J'ai déjà invité des amis, et j'ai partagé des moments dans les espaces communs.*

Pour les courses, j'ai besoin d'aide. Je suis accompagnée par des éducateurs. Je trouve certaines choses difficiles, mais je suis en train de changer. J'aimerais pouvoir vivre en couple aussi. Je fais du théâtre, du bowling, de la marche, et d'autres activités comme la peinture. Je fais aussi des cadeaux, j'aime faire plaisir aux autres.

À deux voix : *La vie à l'habitat partagé, c'est apprendre à vivre ensemble. Au début, ce n'était pas facile, il a fallu du temps pour se connaître et s'accepter. Nous sommes attentives l'une à l'autre, nous nous respectons.*



Loire

LE DÉPARTEMENT

Contacts

Laurie Gratton
Responsable de la
cellule coordination
04 77 49 92 24

Stéphanie Drevet
Gestionnaire d'activités
Prévention
04 77 49 92 28

habitatinclusif@loire.fr

